Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20261020-PREVMUT26-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation 15/10//2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Céline LEGENDRE. Vanessa DARCOURT. Pascal HINGANT. Julie BERTHELOT. Louis-Claude GICQUEL. Lydia GIRARD. Rodolphe GROUAZEL. Mathieu FAVREL.
Avaient donnés pouvoir : Pierrick CARFANTAN à Dominique PERCHE.
Étaient absents :
A été nommée secrétaire de séance : Céline LEGENDRE.

OBJET : PREVOYANCE ET MUTUELLE DES AGENTS TERRITORIAUX.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation des collectivités territoriales de mettre en place en leurs seins soit un contrat groupe pour la prévoyance et la mutuelle de leurs agents, soit de participer financièrement lors de la souscription d'un contrat individuel labellisé dans les deux cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor, pour avis, avec les critères suivants :**
  - **Prévoyance des agents : participation communale à un contrat individuel labellisé : 7 € brut/agent.**
  - **Mutuelle des agents : participation communale à un contrat individuel labellisé : 15 € brut/agent.**

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

MAIRIE DE RUCA
Côtes d'Armor